

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERIONS

ABONNEMENT

Sommaire

Un an . . . . . 30 fr.

Six mois . . . . . 18 fr.

Trois mois . . . . . 10 fr.

Par poste . . . . . 12 fr.

Envoi en gare . . . . . 15 fr.

Envoi par la poste . . . . . 18 fr.

Envoi par la voie d'eau . . . . . 10 fr.

Envoi par la voie de terre . . . . . 12 fr.

Envoi par la voie de mer . . . . . 15 fr.

Envoi par la voie de l'air . . . . . 20 fr.

Envoi par la voie de la terre . . . . . 12 fr.

Envoi par la voie de l'eau . . . . . 10 fr.

Envoi par la voie de l'air . . . . . 20 fr.

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU, PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annances, la ligne . . . 30 c.  
Réclames, — . . . 50  
Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES  
Du droit de refus de la publication  
des inscriptions reçues et même payées,  
et de restitution dans les derniers cas,  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles, communications  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne : —  
A PARIS :  
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

Abonnement continué jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## SAUMUR

22 Février 1877.

Nous sommes toujours sans nouvelles d'Orient.

Est-ce un bon symptôme ? Les négociations pour la paix avec la Serbie et le Monténégro sont, dit-on, en bonne voie ; mais elles traînent bien longtemps, et l'expiration de l'armistice est proche. Si le traité n'est pas signé avant le 1<sup>er</sup> mars, tout peut encore être remis en question.

Aucune puissance n'a encore répondu à la Note du prince Gortschakoff. On dit que le retard est dû à la crainte qu'une réponse, quelle qu'elle soit, ne précipite les choses et ne détermine la Russie à intervenir par les armes.

Nous croyons qu'il y a encore une autre raison, qui fait hésiter les cabinets. — C'est qu'il leur est difficile de s'entendre entre eux, soit pour donner à la Russie toute liberté de marcher en avant, soit pour l'arrêter dans cette voie. Evidemment Vienne et Londres qui veulent la paix ne peuvent pas tenir le même langage que Berlin, qui a manifesté ouvertement son adhésion à la politique russe.

Voilà, croyons-nous, le véritable motif qui retarde encore la réponse des chancelleries à la circulaire du prince Gortschakoff. L'Agence Havas a reproduit, d'après le journal napoléonien *Roma*, le récit d'une conversation de Midhat Pacha avec le rédacteur en chef de cette feuille.

Cette conversation nous apprend que Midhat croit la guerre « inévitable » avec la Russie, et les détails qu'il donne sur la cour du sultan nous montrent que l'anarchie règne au sérail avant d'être maîtresse dans la rue.

Evidemment l'ex-grand vizir a enveloppé son langage d'une certaine réserve ; mais l'impression qui s'en dégage ne laisse aucun doute sur le fond de sa pensée. Il ne croit pas possible « la résurrection de la nation

ottomane sans une révolution complète dans les usages musulmans. »

Seulement ce changement radical peut-il être accompli ? — C'est ce que personne ne croit en Europe.

Nous parlions hier d'un article du *Monde russe* qui prenait la défense de la presse française contre la « presse allemande ». Aujourd'hui, nous avons à signaler le changement d'attitude de *Golos*, qui, partisan jusqu'ici d'une action militaire, est redevenu tout à coup pacifique.

« Pouvons-nous compter sur l'appui de quelqu'un ? dit-il. Dans quelques jours, les réponses des puissances nous montreront que nous avons partout des adversaires, et nulle part des alliés. Il serait donc inutile et dangereux de prolonger la situation critique qui pèse si lourdement sur le pays tout entier. La Russie n'a plus qu'à licencier ses troupes et à renoncer aux entreprises belliqueuses. En prenant cette sage résolution, elle fera preuve de plus de courage et de prudence qu'en déclarant une guerre insensée. »

*Le Golos* se trompe en disant que la Russie a partout des « adversaires. » Que la Russie veuille sincèrement la paix, comme le lui conseillent plusieurs de ses journaux, comme le désire, dit-on, le czar, — et elle aura partout des alliés. Elle ne satisfiera peut-être pas Berlin, mais elle ralliera toutes les sympathies de l'Europe reconnaissante qui aspire à la paix.

La Russie a cessé d'être engagée du jour où la question d'Orient a été transformée par la conférence en question européenne, comme nous le disions hier. Son honneur ne l'oblige en rien à une intervention armée qui peut amener un conflit général.

Elle aurait des victoires, nul n'en doute, si elle envahissait le territoire ottoman ; mais l'armée russe a-t-elle besoin de vaincre l'armée turque pour garder en Europe le juste prestige qui l'enlourde ?

L'empereur Alexandre a un rôle plus grand à jouer que celui de conquérant de quelques provinces du Danube. Il peut être

en ce moment l'arbitre de l'Europe, en imposant la paix, en mettant un frein aux velléités belliqueuses qui se cachent derrière cette question d'Orient. Ce rôle est, certes, à la taille du czar, car il a sa grandeur, et il lui donnerait dans le monde cette gloire généreuse qui est la plus belle pour le souverain d'une grande nation, celle du désintéressement.

## Chronique générale.

Vendredi dernier, le *Journal officiel* annonçait deux décès tout récents en ces termes :

« Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le général Changarnier, sénateur. »

« Nous avons également à annoncer la mort de M. Le Pomellec, député. »

Oh ! shocking ! Regret pour le général sénateur ! Pas de regret pour le député Le Pomellec ! Ça ne peut pas se passer comme cela.

De là grand tapage dans le camp républicain. Il y avait dans les journaux de la secte des colères et des menaces qui ont été à tel point M. Jules Simon qu'il s'est empressé de se rectifier en ces termes :

« Dans le numéro du *Journal officiel* du 16 février, au lieu de : « Nous avons également à annoncer la mort de M. Le Pomellec, député d'Ille-et-Vilaine », il faut lire : « Nous avons également le regret d'annoncer, etc. »

La République est satisfaite. On devait interpellier, on n'interpellerait pas. Voilà de quelles misères dépend la paix de l'Etat !

Le *Moniteur universel* aurait bien voulu recommander un autre candidat que M. du Demaine ; mais M. de Saint-Martin lui pa-

rait décidément impossible à soutenir. Voici en quels termes, bien qu'à contre-cœur, il se rallie à la candidature de M. du Demaine :

« Une compétition entre M. du Demaine et M. Raspail ne nous eût causé aucune inquiétude ; il en est tout autrement de la bataille engagée entre M. du Demaine et M. Saint-Martin. Nous faisons très-nettement des vœux en faveur du premier, parce qu'au point de vue même des institutions qui nous régissent, une unité de moins dans la minorité monarchique n'est un danger ni pour la France, ni pour la République, ni pour les institutions parlementaires ; tandis qu'une unité de plus dans la minorité intransigeante et révolutionnaire est un danger pour la France, pour la République, pour le libre gouvernement et pour l'Etat social tout entier. »

On lit dans *l'Evénement* :

« Le gouvernement a l'intention, paraît-il, d'employer les 500,000 fr. de soieries qui viennent d'être commandées à l'industrie lyonnaise, au renouvellement du mobilier des administrations publiques. »

En effet, les hommes du 4 septembre ont laissé de leur passage dans les administrations susdites des traces telles qu'on s'explique la nécessité de la mesure annoncée par *l'Evénement*. Mais qui nous rassurera contre le retour des politiciens qui s'attaquent de la sorte au mobilier de l'administration ?

Une lettre de Comentry (Allier) renferme de navrants détails sur le travail industriel. Là, comme à Lyon, la crise commerciale se fait sentir ; les demandes de houilles sont tellement restreintes et les commandes de fer si réduites, que les deux administrations de la Mine et de la Forge ont été amenées à la pénible nécessité de congédier des centaines d'ouvriers, et de réduire les jours de travail pour les services qui sont maintenus.

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### LE CONSCRIT BRETON.

(Suite et fin.)

Ce fut un terrible moment pour tous, mais particulièrement pour la pauvre mère.

Il y eut, avant le départ, bien des crises de désespoir qu'Ivon eut grand peine à consoler. Lui-même était triste à la mort de quitter tout ce qu'il connaissait et tout ce qu'il avait aimé ; mais la pensée du bien qui en résulterait pour les autres le soulait dans son chagrin.

Le jour de la séparation fut la plus cruelle épreuve ; tandis que le père, toujours plus faible et plus pâle, lui tenait une main qu'il ne pouvait quitter, sa mère restait, la tête sur son épaule, à demi évanouie de douleur ; la jeune sœur et le petit frère pleuraient ; le chien lui-même regardait en gémissant.

Mais l'appel des conscrits se faisait au village ; le roulement du tambour avertissait les retardataires. Un dernier embrassement fut échangé ; Ivon rejoignit ses compagnons, et l'on se mit en route.

Tout alla bien pendant que le clocher du village parut à l'horizon, ou que les mêmes végétations, le même paysage frappèrent ses yeux ; mais, insensiblement, les vignes se substituaient aux pommiers, les grandes plaines aux petits champs cornés de haies vives ; les maisons blanches, à toits rouges et ardoisés, remplaçaient les cabanes de granit recouvertes de chaume ! Alors Marker comprit qu'il avait quitté son pays, et se sentit complètement exilé.

Arrivé au régiment, il fallut se plier à de nouvelles habitudes, partager ses journées entre des exercices sans intérêt et des loisirs désœuvrés.

Mélé à des compagnons qui ne connaissaient point sa langue, Marker vivait dans un isolement chaque jour plus pesant ; bientôt la tristesse, qu'il avait secouée, l'enveloppa comme une atmosphère dont il ne pouvait sortir ; tout lui devint ennui.

Cette fièvre de l'absence, qui mine lentement, abatit insensiblement ses forces ; la nostalgie, chaque jour plus intense, le conduisit à l'hôpital, où le repos sembla l'acrotter.

Tout se réunissait, au reste, pour l'entretenir. Plusieurs mois s'étaient écoulés sans qu'aucune nouvelle lui arrivât du pays.

Nul ne savait écrire à la ferme, et cette ignorance séparait des absents aussi absolument que des morts.

Le mal d'Ivon alla grandissant ; la vie décrois-

sait visiblement en lui, comme une onde qui fait d'un vase à demi brisé.

Il se traînait, pareil à un fantôme, le long des cours de l'infirmerie, suivant du regard l'oiseau qui traversait le ciel, ou contemplant les petites mousses parsemées de saxifrages qui veloutaient la cime de la vieille muraille. Fleurs, mousses et oiseaux lui rappelaient son village ! Il ne pouvait penser à autre chose, il y rapportait tout.

Un soir, il s'était assis, triste et défaillant, sur un des bancs du préau, et son souvenir s'était reporté vers la ferme plus vivement que d'habitude ; il lui semblait voir la grande friche à travers laquelle il conduisait son maigre attelage, en sifflant, la petite prairie où chantait le ruisseau qui faisait tourner, plus loin, le moulin des Abgrall, les collines brumeuses couvertes de moutons noirs et d'où s'élevait le chant des patours.

Telle était l'intensité de sa pensée, que le souvenir était devenu une image, qu'il apercevait véritablement, par intervalle, tout ce qu'il se rappelait, et que son esprit flôttait, pour ainsi dire, entre l'hallucination et la réalité.

Dans ce moment même, le son d'une musette se fit entendre au dehors ! Ivon se redressa !

Le sonneur jouait précisément les airs de son village, ceux qu'il avait entendus tant de fois sur le grand placis où les jeunes gens et les jeunes filles se réunissaient pour la danse !

Le pauvre conscrit, hors de lui, courut à la porte du préau ; elle était fermée ; il rentra précipitamment, monta jusqu'au corridor dont les fenêtres permettaient de voir la rue.

La rue était déserte, et l'on n'entendait plus la musette !

Il se demandait s'il n'avait pas été le jouet d'un rêve, quand la religieuse de service lui remit une lettre arrivée pour lui.

Marker pria la sœur de l'ouvrir et de la lire.

Elle était du notaire, et écrite au nom des parents qui apprenaient au jeune homme le changement apporté à leur position par le prétendu héritage.

Grâce à ce secours, on avait pu gager des garçons de charrette, acheter une paire de bœufs, payer ce qui restait dû ; tout enfin eût été à souhait sans l'absence d'Ivon, que la mère ne pouvait nommer sans essuyer une larme.

Le notaire ajoutait de son chef, et comme *post-scriptum*, beaucoup de détails sur la manière dont le secret avait été gardé, sur le bonheur de la famille et le rétablissement du fermier dont les forces revenaient chaque jour.

Marker écoutait ces excellentes nouvelles le cœur tremblant de joie.

Quand tout fut achevé, il emporta la lettre qu'il rouvrit, et se mit à regarder, comme s'il eût pu voir, dans les caractères dont elle était couverte,

Le Reichsanzeiger publie l'avis suivant, qui a pour but de montrer que M. de Bismark n'entend pas que les Allemands se passent la fantaisie de participer à la prochaine Exposition :

« En plusieurs occasions il a été donné de constater que la décision impériale qui déterminait l'abstention de l'Allemagne de prendre part à la prochaine Exposition universelle de Paris n'est pas regardée par tout le monde comme une décision irrévocable et irréversible. Il est bon de faire remarquer — dans l'intérêt des industriels allemands en face d'une situation qui ne peut se fonder que sur une équivoque ou sur un malentendu — que la décision est telle qu'elle exclut par sa nature même le fait d'un changement ou la possibilité d'une modification, puisque l'état de chose qui détermina à cette époque la décision souveraine n'est pas changé. En même temps, et puisque l'occasion s'en présente, nous croyons qu'il est utile d'ajouter que, par suite des dispositions contenues dans le règlement de l'Exposition même, l'on a exclu complètement la possibilité que des exposants étrangers puissent isolément et pour leur compte individuel entrer en rapport avec la commission générale de ladite Exposition »

#### On lit dans l'Univers :

La haine dont la République française poursuit « le cléricalisme », de la première à la quatrième page de sa feuille, lui fait commettre parfois d'amusantes bévues. C'est bien de manger du prêtre, mais encore faudrait-il savoir ce que c'est qu'un prêtre. Or, la République française, après avoir inscrit en gros caractères, sous la rubrique *Tribunaux* : *Un ecclésiastique en état d'ivresse*, raconte ce qui suit :

« Le sieur Hamel, prêtre minoré, a comparu devant le tribunal correctionnel de Pau, comme prévenu des délits de mendicité et d'ivresse publique. »

Prêtre minoré ! La feuille gambettiste voudrait-elle donc nous dire ce que c'est qu'un prêtre minoré ? Comme il se pourrait qu'elle ne comprit même pas notre question, nous lui dirons, pour lui ouvrir l'esprit, qu'elle serait un peu moins ridicule si elle avait parlé d'un colonel caporal.

#### Un détail piquant

Le *Siecle* qui a dit sa réputation à son zèle pour manger du prêtre chaque matin, offre en prime à ses abonnés une reproduction de... l'Immaculée Conception, de Murillo, qui est au Louvre.

Voyez-vous l'image de la Vierge servant d'ornement chez les abonnés du *Siecle* !

#### LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE.

A propos du projet de loi Raspail sur le mariage des prêtres, toutes les feuilles enra-

gées de la libre-pensée entrent à la fois en campagne contre le célibat ecclésiastique. Ils étalent d'arguments usés leur thèse chère au monde de la libre-pensée. Ces arguments, pour être usés, n'en sont pas meilleurs. Quand on cherche l'erreur et le mensonge, on les trouve ; et pour arriver là on a bien soin de ne pas commencer sa route au vrai point de départ. En effet, qui donc, en traitant cette question si grave, s'est préoccupé de l'esprit qui avait animé l'instituteur ou les instituteurs du célibat ecclésiastique ?

Je ne veux point entrer ici dans les détails de la question historique. Tous ceux qui l'ont étudiée, et ceux mêmes de nos journalistes rouges qui l'ont étudiée, savent bien que dans tous les siècles le célibat a été la loi constante de l'Eglise et n'est point une innovation. La question se borne à savoir quelle est la destination du clergé selon l'Eglise, et quel est le moyen le plus propre à remplir cette destination ?

Le prêtre est l'homme de tous, il appartient corps et âme à tout fidèle, au pauvre, au riche, au puissant, au faible, au faible et au pauvre surtout. Or, pour qu'il soit l'homme de tous, il ne faut pas qu'il soit l'homme d'une famille. Celui qui appartient à une famille, appartient moins complètement à l'humanité. C'est ce que l'Eglise a compris, et elle a dit au prêtre : « Ta famille sera ta paroisse, ou ton diocèse, ou ta province, ou l'Eglise tout entière. Ta vie sera celle de l'ange ; tu ne connaîtras pas les joies de la paternité naturelle, mais les chrétiens que tu auras conquis à Dieu deviendront tes enfants, et tu leur diras comme l'Apôtre : *Ego vos genui in Christo Jesu*. Je vous ai engendrés en Jésus-Christ ».

Que cet idéal sublime où la grâce de Dieu donne à l'homme la force d'attendre, effraie ces hommes vulgaires ou vicieux qui ne veulent jamais envisager que les points de vue les plus bas en toute chose, cela ne nous étonne point.

Ils ont vu d'une part la fidélité admirable de tant de milliers et de milliers de prêtres, et ils ont vu de l'autre la triste défaillance de quelques prêtres apostats, et cela leur suffit pour ne pas croire à la sincérité de la vertu des premiers. Ils errent que la corruption règne dans le sanctuaire et qu'elle a pour principe la loi du célibat ecclésiastique. Et nous qui soutenons les antiques lois de l'Eglise, les feuilles vertueuses de la libre-pensée nous appellent à la presse obscène.

Ils accusent l'Eglise d'être la cause de tous les désordres qui existent dans le monde. Il semble, à les entendre, que tout ce qui n'est pas prêtre est chaste et saint. Il semble que dans les rangs de la libre-pensée ne se trouvent que des modèles sans tache de toutes les vertus, des pratiquants parfaits de la foi conjugale, des colonnes inébranlables de l'édifice social, respectant scrupuleusement toutes les lois de la famille, dignes, en un mot, de crier : Au scandale ! dès que le scandale, inconnu dans leur camp, vient à se produire parmi les chrétiens.

En vérité, cela nous semble le renversement de toutes choses, qu'un Rochefort et tant d'autres qui lui ressemblent, se posent

en soutiens de la morale contre le clergé catholique. Mais s'ils ont raison, surtout, cela semble étrange qu'ils n'aient jamais que deux ou trois noms, toujours les mêmes, à nous jeter à la tête, quand il nous serait si facile à nous, si les représailles sur un pareil terrain ne nous répugnaient, de leur renvoyer les listes sans cesse renouvelées de leurs adeptes condamnés aux galères ou aux maisons de correction par les tribunaux.

Est-ce le célibat ecclésiastique qui en est la cause ?

Nous ne demandons pas qu'ils aient le pudeur de se taire, ceux qui lancent chaque jour au clergé catholique ces élaboussures de boue et de fange. Nous ne demandons pas qu'ils rougissent ; nous ne demandons pas qu'ils cessent de se complaire dans ce qui est leur élément. Nous ne leur demandons pas même un éclair de bonne foi, ils en sont incapables. Nous n'attendons rien d'eux que l'injure ignoble, aujourd'hui, et la persécution, s'ils deviennent jamais les maîtres : la fange ou le pétrole. (*Esperance du Peuple.*)

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

C'est ce soir qu'a lieu, au théâtre, la fête de charité donnée par la musique des sapeurs-pompiers, avec le concours de M<sup>lle</sup> Louisa Cauville, de M. Cattermole, l'habile violoniste, et des amateurs de Saumur.

Depuis plusieurs jours nous publions le programme de cette soirée ; on voit qu'il est on ne peut mieux composé. Le public dilettante de notre ville trouve ainsi une occasion de passer quelques heures délicieuses, en même temps qu'il doit contribuer à une œuvre de bienfaisance.

##### INSTRUCTION PRIMAIRE.

Dans la liste des récompenses honorifiques décernées à des instituteurs et institutrices de Maine-et-Loire, nous remarquons les noms suivants :

Médaille de bronze : M. Courtigné, Joseph (de Saumur), instituteur public à Angers.

Mention honorable : M. Boisselet, Henri, instituteur public à Saumur, directeur de l'Ecole mutuelle.

Médaille d'argent : M<sup>lle</sup> Ritots, sœur de Saint-Charles, institutrice communale à Neuville.

Mention honorable : M<sup>lle</sup> Jouannaud, sœur de la Congrégation de la Sagesse, institutrice communale à Marigné-Briand.

Voici un extrait du mouvement du personnel enseignant de l'instruction primaire en Maine-et-Loire :

3 janvier 1877. — Angers (école du faubourg Saint-Michel). — M. Baudu (de Saumur), nommé en remplacement de M. Courtigné (de Saumur), qui a obtenu un congé pour cause de santé.

18 janvier 1877. — Dampierre. — M.

l'image de l'aisance de ceux qu'il avait laissés au village.

Ce fut pour lui toute une révolution ; il lui sembla que cette misère et ces airs, entendus quelques instants auparavant, étaient les voix du pays que Dieu avait voulu lui faire entendre, et qui lui chantaient la joie des siens !

Maintenant, il savait du moins que son sacrifice n'avait point été inutile ; il en avait la récompense !

Cette pensée fut comme une secousse qui l'arracha à sa langueur.

Il se dit qu'il fallait vivre pour aller revoir un jour les heureux qu'il avait faits, et pour partager leur contentement.

Ses forces, que la tristesse avait abattues, commencèrent à renaître par l'espérance.

Puis un grand dessein occupait son esprit.

La lettre qu'il venait de recevoir lui avait appris tout ce que pouvait l'écriture contre les angoisses de l'absence, et il s'était décidé à suivre l'école du régiment.

Ce fut pour lui un difficile apprentissage : la mémoire était rebelle, l'intelligence pliée d'un autre côté ; mais, à force de volonté, il la ramena à l'étude de l'alphabet, et un an après il était en état de s'entretenir par lettre avec ceux dont il se trouvait séparé.

Il ne s'arrêta point là : une fois entré dans l'é-

tude, il voulut la poursuivre et apprendre tout ce qui pouvait profiter à son avenir.

Le temps s'écoula ainsi, partagé entre les applications de l'écolier et les devoirs du soldat.

Marker, que sa conduite avait bientôt recommandé, quitta les rangs de la compagnie pour recevoir la haque de sapeur. Les années de service s'écoulèrent pour lui, sinon sans regrets, au moins sans aucun découragement.

Enfin, l'heure de la délivrance arrivée, il reprit joyeusement la route qu'il avait autrefois parcourue avec tant de tristesse.

A mesure qu'il approchait, il sentait son impatience ; il doublait les étapes, il ne pouvait se défendre d'un battement de cœur en voyant les cultures familières à sa jeunesse, les hameaux dont les noms lui étaient connus !

Enfin le toit qu'il cherchait apparut au détour du village !

A ce moment, Marker n'est plus maître de lui ; il court, il traverse la grande place sans se laisser arrêter par ses anciens amis qui l'appellent ; il s'élanche vers la ferme !

Les enfants, que sa barbe et son costume épouvantent, s'enfuient à son approche ; sa jeune sœur recule jusqu'au mur, surprise et inquiète ; mais le chien, que son instinct a éclairé, se précipite à sa rencontre, et sa mère a tressailli au son d'une voix qu'elle ne peut oublier. Quand tous les

autres hésitent, elle accourt sur le seuil, elle tend les bras, elle nomme Ivon ! Elle ne demande plus rien à Dieu ; tous ses enfants vont être assis autour du foyer !

Mais, quels que soient les autres, celui qui revient aura toujours, dans son cœur, la première place, car c'est sur lui qu'elle a pleuré le plus souvent, pour lui qu'elle a surtout tremblé, et ce surcroît de tendresse sera la récompense de son dévouement inconnu.

(Magasin pittoresque, tome XIX.)

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Événements d'Orient : arrestation du grand-vizir Midhat-Pacha, au palais de Dolma-Bagiche ; Souvenirs du Monténégro (six sujets) ; le dock flottant de Nicolaïeff, dans la mer Noire ; Voiture de la Société de la croix rouge traversant les Balkans ; le vice-roi des Indes proclamant la reine Victoria impératrice des Indes ; le jeune maharajah Rana de Jhallawur, venu avec ses principaux officiers, pour assister à la solennité impériale de Delhi ; un tyran domestique, le chien de ma tante (dessins inédits d'Henry Monnier) ; Expédition au pôle Nord : la Pandora dans les glaces de la baie de Melville ; Rébus.

Legagneux (maître-adjoint), nommé en remplacement de M. Bescher, démissionnaire.

#### ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Nous empruntons à l'*Etoile*, d'Angers, le compte rendu suivant d'une conférence tenue au Cercle catholique des Ouvriers de nos concitoyens, M. G. d'Espinay pour accueillir à la Cour d'appel.

La conférence avait pour sujet : L'art au moyen âge. Nul ne pouvait traiter cette question avec plus d'autorité que un auditoire nombreux et choisi, qui s'empressa autour de notre compatriote par ses études sur les temps et les monuments anciens, s'est fait, depuis longtemps déjà, un nom dans le monde archéologique savant.

Dans son exorde, dit l'*Etoile*, l'éloquent conférencier a protesté contre l'accusation aussi fautive que pleine d'ignorance ou de mauvaise foi portée contre l'Eglise, et plus particulièrement contre l'Eglise au moyen âge, d'avoir retardé le progrès des arts et des sciences. Il vraitement que les contempteurs du catholicisme aient peu de souci de leur propre dignité pour nier les merveilles de l'art chrétien à cette époque où la religion exerçait un empire incontesté et étendu, quand on rencontre à chaque pas des monuments qui conservent ces merveilles et les mettent aux générations successives.

M. d'Espinay a résumé l'enseignement qu'il a donné dans une première conférence. Les invasions des barbares avaient eu pour conséquences la destruction des monuments antérieurs ; car, dès les catacombes, les chrétiens confiaient à des artistes la représentation de symboles, et à mesure que la religion étendait son empire, l'art chrétien allait se substituant à l'art païen et se perfectionnant de plus en plus.

L'architecture à qui tous les arts se rallièrent suivi ce mouvement progressif ; sa renaissance date du X<sup>e</sup> siècle et coïncide précisément avec le temps où l'influence des Pontifes romains est la plus vaste et la plus incontestée. Suivons l'orateur dans une analyse forcément succincte de l'architecture chrétienne à ses diverses périodes ; c'est d'abord l'écllosion de l'art primitif dont nous avons un curieux spécimen le baptistère de Saint-Jean à Poitiers et le Saint-Martin d'Angers ; c'est ensuite le roman des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles représenté par l'église de Rouen ; c'est enfin le roman de transition nous trouvons dans le chœur de Saint-Sauveur de Bourges qui apparaît le style ogival qui marque le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Saint-Martin de Bourges au XV<sup>e</sup> le nef de Saint-Serge.

En dernier lieu le style de la Renaissance qui complète le cycle des modes d'architecture du présent, qui ne crée pas, trouve ses origines à Saint-Eustache de Paris au XVI<sup>e</sup> siècle et à Saint-Sulpice au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles en remarquables produits.

On peut voir par là que l'Eglise qui est l'origine, a donné l'essor à l'art chrétien, et que des ruines qu'avaient faites, notamment les invasions normandes dans les Gaules, et qui point arrêtée dans sa marche vers le progrès.

Le détail des richesses architecturales que l'art chrétien offre les monuments chrétiens dus dans toute l'Europe, que l'on admire en France, comme en Allemagne, en Italie, en Angleterre, à Constantinople, partout, nous paraît trop lointain ; M. d'Espinay en a exposé le principe tableau, et a pu, au moyen de très-fines photographies et de dessins à sa main, faire toucher du doigt à quelques amateurs, la séance, ce que sa parole lucide avait indiqué.

Ne faut-il pas reconnaître maintenant que qui est contraire au développement de l'art n'est pas l'esprit chrétien, mais l'esprit de la contre la Religion ; et n'est-ce pas surtout l'évidence manifeste à notre époque si stérile ce mauvais esprit étend son empire, et la science de l'art se retera, et le Catholicisme devra son œuvre de restauration, comme cela est fait, toutes les fois que des ruines lamentables se font. Il n'appartient qu'à lui d'édifier et de faire sans compter le temps, sans craindre la persécution que les siècles lui appartiennent, par l'Éternité.

Le conférencier, comme ceux qui l'ont précédé, a reçu les chaleureux applaudissements de ses auditeurs. Les ouvriers comprennent que l'art d'un homme de bien a plus d'autorité que les d'aveugles, d'ambitieux sans foi ni morale, tentent de capter leurs suffrages par le mensonge.

Plusieurs se sont fait ainsi une fortune qui aurait dû leur être à jamais inaccessible, parce qu'ils ne pouvaient apporter aux fonctions où elle les élevait que leur orgueil incommensurable, leur mépris, leur haine de la Religion catholique, leur dédain de l'abime de la barbarie et de la dégradation. Nous nous réjouissons de cette lente dégradation des travailleurs à vouloir se faire une opulence sur les choses qui touchent à leurs intérêts les plus chers. Ils sont purement insensés, ceux qui prétendent avoir suffisamment de lumières, en n'écoulant que des voix qui répètent les mêmes paroles de mensonge et de haine. Qu'ils viennent à nous, nous ne leur parlerons jamais que de la gloire et de l'amour.

#### On lit dans la Correspondance universelle

La création d'un second régiment de pontonniers, depuis longtemps à l'étude, est décidée maintenant.

Le régiment actuel des pontonniers, commandé par M. de Rollet, a pour centre d'activité, là, sont les parcs, l'état-major, les ateliers, deux compagnies sont détachées à Reuil.

Le colonel de Rollet va prendre sa retraite. La constitution des cadres du nouveau régiment est fort avancée.

Il portera naturellement le numéro 2 et sera composé de 4,500 hommes.

La plus grande partie restera en France, le reste ira en Algérie, où jusqu'ici la présence de pontonniers n'avait pas paru nécessaire.

On sait que la ville d'Angers a promis au ministre de la guerre d'avoir en garnison un régiment de pontonniers.

Les journaux d'Indre-et-Loire annoncent que le Conseil municipal de Tours a voté une somme de 4,500 fr. pour les ouvriers lyonnais sans travail. Une souscription est ouverte pour leur venir en aide.

Le Conseil municipal de la ville du Mans, réuni en session ordinaire, a voté, à l'unanimité de ses membres, une somme de 4,000 fr. en faveur des ouvriers lyonnais.

Les Ponts-de-Cé. — Un triste accident est arrivé mardi matin sur la Loire, à quelque distance des Ponts-de-Cé, en amont du pont tubulaire.

Le bateau connu sous le nom de bateau du Grand-Louis arrivait avec un chargement complet de matériaux et de pierres, pour les travaux du chemin de fer. Presque en face du château de M. Bouton, ce bateau a été pris par les lames que le vent soulevait alors avec violence et il a coulé à pic.

L'équipage était composé de trois hommes. Deux ont été sauvés, grâce à l'arrivée du baliseur de la Loire, M. Tharode, qui a pu les recueillir à temps. Malheureusement le troisième, un jeune homme de 24 ans, du nom de Beurillon, originaire des Ponts-de-Cé, a disparu et a péri.

Cholet. — Le tribunal de police correctionnelle de Cholet, dans sa séance du 17 février, vient de condamner à 500 fr. d'amende, 50 fr. de dommages et intérêts et aux frais :

1° R\*\*\*, épicière de cette ville, pour vente de quinquina et huile de foie de morue ;

2° C\*\*\*, épicière, pour vente d'huile de foie de morue ;

3° C\*\*\*, marchand de vin, pour vente de vin de quinquina.

La vente des médicaments est réservée par la loi aux pharmaciens.

Lion-d'Angers. — Samedi dernier, un enfant a été brûlé vif au Lion-d'Angers. Voici dans quelles circonstances :

Des marchands ambulants étaient descendus à l'hôtel du Lion-d'Or. Leur fils, âgé de 10 ans, demanda à coucher dans la voiture afin de rester auprès d'une chienne qu'il aimait beaucoup et qui venait d'avoir des petits. Au milieu de la nuit, l'enfant, couché tout habillé, mit le feu à des allumettes qui se trouvaient dans sa poche. Réveillé par la douleur, il alla ôter ses habits à la porte et vint se coucher, pensant que ses habits se consumaient de se consumer ; une personne passant devant l'hôtel aperçut la flamme et donna l'alarme. On courut à la grange où était remise la voiture, et bientôt l'on découvrit l'enfant couvert de graves et douloureuses brûlures. Le petit blessé fut immédiatement transporté dans un lit et le médecin appelé en toute hâte. Mais, malgré des soins intelligents, le malheureux enfant succomba le lendemain. (Union de l'Ouest.)

cin appelé en toute hâte. Mais, malgré des soins intelligents, le malheureux enfant succomba le lendemain. (Union de l'Ouest.)

Nantes. — L'arrêté reconstruisant le bataillon des sapeurs-pompiers de Nantes a été signé le 15 février courant.

Poitiers. — M. des Courtis de Mentchal, lieutenant-colonel, commandant le 68<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, a convoqué, jeudi dernier, à l'Ecole d'artillerie de Poitiers, les officiers de son régiment.

On a décidé, à cette réunion, que des conférences destinées à l'instruction du cadre des officiers du corps en général et du 4<sup>e</sup> bataillon en particulier, auraient lieu tous les samedis, à 2 heures de l'après-midi, à partir du 24 février prochain.

Savenay. — Les courses de Savenay (Loire-Inférieure) auront lieu, cette année, les dimanche 1<sup>er</sup> et lundi 2 juillet.

Saint-Brieuc. — Nous apprenons avec plaisir, dit l'Indépendance bretonne, que le Frère Ludovicus, directeur des Frères de l'Ecole communale de Saint-Brieuc, a reçu une médaille de la part du ministre de l'Instruction publique, comme témoignage de haute satisfaction pour la bonne tenue de l'école et la bonne direction des études.

#### LE GÉNÉRAL DALESME

Le général de division du génie Dalesme, grand-officier de la Légion-d'Honneur, a succombé à Paris, le 15 février, à une longue et cruelle maladie. Né à Poitiers le 19 juin 1793, Dalesme, après des études brillantes, entra à l'Ecole polytechnique et en sortit le premier. Nommé sous-lieutenant dans le corps du génie, il fut d'abord aide-de-camp de son oncle, le brave général Dalesme, que la confiance de Napoléon appela en 1815 au commandement de l'île d'Elbe, et il parcourut successivement tous les grades de son arme.

La Morée, l'Algérie, la Crimée le virent dans les rangs de l'armée française, et ce fut au siège de Sébastopol, et après la mort du général Bizot, qu'il fut appelé au commandement en chef.

De retour dans ses foyers, Dalesme se retira dans la maison qu'il avait bâtie sur les bords de la Vienne, et ce fut là que vint le trouver l'ordre du ministre de la guerre qui lui enjoignait de faire partie de la commission qui devait juger le maréchal Bazaine. Toutefois, l'état de sa santé lui permit de décliner cette triste mission. Dans des temps difficiles, un appel à son patriotisme le décida à accepter les fonctions de premier magistrat de la cité, fonctions qu'il résigna dès que les temps furent revenus plus calmes.

A voir Dalesme dans la vie civile, portant sa boutonnière une simple rosette, on n'eût guère deviné le général décoré de presque tous les ordres de l'Europe. Aussi bon citoyen que vaillant militaire, le général Dalesme figurera honorablement dans les fastes d'une province qui a compté, parmi ses enfants, les Jourdan, les Dalesme, les Bugaud et tant d'autres hommes de guerre dont elle a le droit d'être fière.

Un mariage vraiment extraordinaire vient de s'accomplir dans la commune de Miniac-Morvan (Ille-et-Vilaine), arrondissement de Saint-Malo ; un garçon de vingt-neuf ans a épousé une femme veuve depuis quarante années et âgée de soixante-dix-neuf ans.

Les habitants de la commune ont fait un tel charivari, qu'il a fallu procéder à cette union au milieu du bruit des chaudrons, casseroles, pinces, pelles, etc.

Procès-verbal a été dressé contre les musiciens, qui auront un compte à régler avec la police.

#### SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE.

Le concours de la Société hippique française, à Bordeaux, a eu lieu du 3 au 11 février. Il a obtenu un plein succès : les chevaux réunis étaient plus nombreux qu'en 1876 et de qualité supérieure. On a remarqué que la catégorie des chevaux de selle avait donné une production excellente ; la plupart des chevaux avaient reçu une bonne préparation. Il y a à un progrès qu'il faut faire ressortir, car s'il est important de pro-

duire un beau cheval, il est peut-être plus important encore d'en faire par le dressage un bon cheval.

Les différentes épreuves du concours ont été suivies par un public nombreux que ces exercices ont paru vivement intéresser. Du reste, tout ce qui pouvait accroître l'attraction de cette belle exhibition avait été prévu par M. de Mortemart, l'infatigable et habile organisateur de ces concours.

Pour faire bien comprendre l'utilité incontestable des encouragements que la Société hippique française porte chaque année aux quatre coins du territoire, nous ne pouvons faire mieux que de reproduire les lignes suivantes de M. le comte de Montigny, nous les trouvons dans la France chevaline :

« Ce n'est que par l'exemple que nous pouvons éclairer le goût et faire comprendre aux cultivateurs le but vers lequel doivent tendre leurs efforts.

« Les expositions hippiques doivent donc être, tout à la fois, un spectacle et un concours ; le premier pour faire apprécier le cheval ayant atteint toute sa valeur et son perfectionnement artistique, le second pour faire sortir de la concurrence et du rapprochement des types et des individus, d'utiles et profitables enseignements.

« Il est malheureusement bien difficile de donner satisfaction à toutes les aspirations et à toutes les tendances. Les uns ne voudraient que le concours proprement dit, d'autres veulent le spectacle pour exciter le goût, éveiller l'intérêt, et rendre l'œuvre sympathique aux masses. Ces derniers sont dans le vrai. On ne fera aimer le côté sérieux d'une institution de ce genre qu'en la rendant attrayante et en faisant, grâce à un spectacle qui passionne, l'éducation hippique d'un public qui ne peut pas comprendre encore l'importance industrielle et nationale d'un tel concours. »

Voilà ce à quoi la Société hippique française s'est appliquée depuis sa fondation, et c'est précisément parce qu'elle a su faire de ses concours un spectacle très-attrayant, qu'elle a obtenu tant de succès et pu faire déjà tant progresser l'industrie chevaline en France.

Nous rappelons à ce propos que la Société tiendra, du 3 au 11 mars, un grand concours hippique, à Nantes, sur le cours Saint-Pierre.

Les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Indre, de l'Ille-et-Vilaine, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Loire-Inférieure, du Loiret, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de la Sarthe, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Vienne sont appelés à y prendre part.

Le tirage de la Loterie des Dames de la Miséricorde aura lieu vendredi prochain, à 2 heures de l'après-midi, au siège du Bureau de Bienfaisance, rue de la Cour-Saint-Jean.

#### Tribunaux.

##### COUR D'ASSISES DES ARDENNES.

La cour d'assises des Ardennes a, dans sa séance du 12 du mois, sous la présidence de M. Picart, vice-président du tribunal de Charleville, jugé une affaire dont les débats ont été longs et intéressants.

L'accusée, qui se nomme Noémi Lescuyer, avait été trompée par un ouvrier cordonnier, nommé Huaux, et avait été abandonnée par lui, étant enceinte. De plus, il était sur le point de se marier avec une autre femme du pays.

Noémi, qui est une blonde, mignonne, douce, timide et très-intelligente femme, a trouvé dans son désespoir la froide et rare énergie de tuer celui qui voulait l'abandonner après lui avoir promis le mariage.

Parmi les témoins entendus dans ce procès, au sujet de la moralité de l'accusée, il s'est trouvé un nommé Bagut, cultivateur, qui a joué, en voulant charger Noémi Lescuyer, un rôle si révoltant, que le jury, le président et le défenseur l'ont accablé, séance tenante. Sa fausseté étant démontrée, a blanchi d'autant plus celle qu'il tendait à noircir.

A dix heures vingt minutes du soir, le chef du jury apporte la réponse suivante aux questions posées :

NON, l'accusée n'est pas coupable. En conséquence de ce verdict, l'accusée

Noémi Lescuyer est sur-le-champ rendue à la liberté.

Des bravos et des applaudissements répétés éclatent dans l'auditoire et le flot populaire se rend à la porte de la prison pour attendre la sortie de Noémi.

#### FAITS DIVERS.

On lit dans le Courrier de l'Ain :

L'appât d'un gain considérable sera, paraît-il, toujours le meilleur hameçon tendu à la naïveté villageoise :

Dans les premiers jours du mois, un quidam de 30 à 35 ans, se disant régisseur d'un comte de Fortis de Chalon, s'est présenté, de la part d'une sage-femme de Bourg, chez une nourrice de Saint-Martin-du-Mont. Il lui fit espérer 80 francs par mois, et au moins 4,000 francs d'étrennes le jour du baptême, le parrain devant être, selon lui, M. le maréchal de Mac-Mahon. Il engagea, en outre, comme cocher, le fils de la nourrice, âgé de 15 ans, moyennant 60 francs par mois, avec augmentation mensuelle et successive de 10 francs.

Cet escroc se fit héberger par ses dupes, et le lendemain il prit à la Varette le train de Bourg avec la mère et le fils, éblouis et pleurant de tendresse sur leur brillant avenir.

Ils descendirent dans une auberge de Bourg, où ils dînèrent. Il avait demandé à la pauvre femme 90 francs, comme seuls frais à sa charge, pour fournir un premier habillement à son fils ; mais elle n'avait pu lui remettre que 60 francs.

L'audacieux filou envoya donc cette nourrice se faire visiter chez un médecin ; puis il mit gravement dans sa poche le certificat, en promettant de télégraphier une dépêche quand le moment serait venu. Cette femme s'en retourna, mais l'escroc emmena le jeune homme jusqu'à Servas, où ils arrivèrent à 7 heures du soir. Il l'installa dans une auberge, lui recommandant de bien se crier le lendemain, et il prit le train de Lyon en disant qu'il viendrait le chercher avec une voiture à deux chevaux.

Inutile de dire que le quidam n'a pas reparu.

#### Dernières Nouvelles.

Paris, 22 février, 9 h. 20, matin.

M. Sans, secrétaire général de la Corse, est nommé secrétaire général de Maine-et-Loire ; M. Montaubin est nommé sous-préfet d'Aubusson ; M. Jourdan est nommé sous-préfet de Cholet.

17 secrétaires généraux sont déplacés, 4 est mis à la retraite, 5 en disponibilité, 5 sont nommés sous-préfets, 13 nouveaux sont nommés.

44 sous-préfets sont déplacés, 2 sont mis à la retraite, 1 est mis en disponibilité, 25 nouveaux sont nommés, 20 sont remplacés.

L'Officiel désigne également 4 conseillers de préfecture.

Nous croyons pouvoir affirmer, d'après notre correspondant, que M. le sous-préfet de Saurmur est maintenu à son poste.

Tout l'arrondissement de Saurmur s'en félicitera.

Pour les articles non signés : P. GONET.

#### Chronique Financière.

Bourse du 21 février 1877.

Les nouvelles de Constantinople sont rares et confuses ; il paraît certain qu'Edhem-Pacha est toujours grand-vizir, mais sa chute est toujours regardée comme évidente. Au milieu de ces incertitudes persistantes on s'engage que les opérations au jour, et l'on défait le lendemain ce que l'on avait fait la veille. Nos rentes finissent en reprise de 0.07 1/2 sur hier, 106.2 1/2 le 5 0/0 et 72.80 le 3 0/0. Les cotes étrangères sont également un peu meilleures. Les recettes générales demandent 11,000 fr. de 3 0/0 et 28,000 fr. de 5 0/0. Les nouvelles de la souscription aux obligations de la Compagnie des Touages du Nord sont très-bonnes, l'épargne ne pouvait manquer de faire bon accueil à des titres dont le service est assuré par le trafic actuel des canaux dont le Touage a été concédé à la Compagnie et donnant un rendement de 6.75 0/0. Les réalisations de bénéfices ont continué sur les titres des Compagnies des chemins de fer secondaires, il y a une reprise sensible sur les actions de la Compagnie des Charentes et sur les obligations de la Vendée, d'Orléans à Chalons et de Lille à Valenciennes. Une demande en faillite a été introduite contre cette dernière Compagnie. Les actions de l'Est algérien sont recherchées à 510 ; un peu de reprise pour les actions du Crédit foncier.

**Théâtre de Saumur.**

**JEUDI 22 février 1877, à 8 heures du soir,**

**FÊTE DE BIENFAISANCE**

DONNÉE PAR LA

**Musique des Sapeurs-Pompiers**

AVEC LE CONCOURS DE

**M<sup>lle</sup> LOUISA CAUVILLE, élève du Conservatoire de Paris,**

**M. CATTERMOLE, professeur de musique à Angers,**

Et plusieurs Amateurs de la ville.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Mosaïque sur le *Trovère* (Verdi), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers et les amateurs.

2. Grand air du *Cadé* (A. Thomas), chanté par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville.

3. *Souvenirs de Donizetti* (Léonard), fantaisie brillante pour violon, avec accompagnement de piano, exécutée par M. Cattermole.

4. *Rappel des Glaneuses* (Potier), chanté par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville.

5. *Berceuse* (Suzanne), pour violon, avec accompagnement de piano, exécutée par M. Cattermole.

6. *Les Ivresses* (Pillevoisse), grande valse, exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers et les amateurs.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Mosaïque sur *Lucie de Lammermoor* (Donizetti), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers et les amateurs.

2. *Le Nabab* (Halévy), grand air, chanté par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville.

3. *Marche juïdienne de l'Africaine* (Meyerbeer), pour piano à quatre mains, exécutée par M. C. et M<sup>lle</sup> de B.

4. *Élégie pour violon* (Bazzini), avec accompagnement de piano, exécutée par M. Cattermole.

5. *Paul et Virginie* (V. Massé), romance, chantée par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville.

6. *Les Martyrs aux Arènes* (Laurent de Rillé), chœur, chanté par des amateurs.

Une quête au profit des pauvres sera faite par des Dames de la ville.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2; lever du rideau à 8 heures précises.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

La location est ouverte chez M<sup>me</sup> Thuau, rue de la Comédie.

**Théâtre de Saumur.**

TROUPE DU GRAND THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 26 février 1877.

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

**LA PETITE MARIÉE**

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Leterrier et Vanloo, musique de G. LECOCO.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**Fumouze-Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.**

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès les RHUMES, CATARRHES, COQUELUGHES, etc. est allié par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAC, pharmacien, place de la Bilange.

**CHEMIN DE FER DE POTIERS**

Service d'hiver, 15 janvier 1877.

Départs de Saumur		Arrivées à Poitiers	
6 h. 20 m. matin	10 h. 30 m. matin	10 h. 30 m. matin	10 h. 30 m. matin
11 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir
7 h. 40 m. soir	11 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir
Départs de Poitiers		Arrivées à Saumur	
5 h. 50 m. matin	9 h. 45 m. matin	9 h. 45 m. matin	9 h. 45 m. matin
10 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir
10 h. 35 m. soir	11 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir	11 h. 45 m. soir

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 FÉVRIER 1877.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	79 81			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	465		
4 1/2 % jouiss. septembre.	103 75			Crédit mobilier.	155			Crédit mobilier esp., j. juillet.	570		
5 % jouiss. novembre.	106			Crédit foncier d'Autriche.	475			Société autrichienne, j. janv.	490		
Obligations du Trésor, t. payé.	494 50			Charentes, 400 fr. p. j. août.	305			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	433			Est, jouissance nov.	627 50			Orléans.	834 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	500			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	771 25			Paris-Lyon-Méditerranée.	332		
1865, 4 %.	514			Midi, jouissance juillet.	1035			Est.	331 50		
1869, 3 %.	385			Nord, jouissance juillet.	1375			Nord.	336 50		
1871, 3 %.	374			Orléans, jouissance octobre.	1088 75			Ouest.	333 25		
1875, 4 %.	406 40			Ouest, jouissance juillet, 65.	695			Midi.	330 75		
Banque de France, j. juillet.	9500			Vendée, 350 fr. p. j. juillet.				Deux-Charentes.	273 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	665			Compagnie parisienne du Gaz.	1370			Vendée.	288		
Crédit agricole, 300 f. p. j. juillet.	312 50			Société immobilière, j. janv.				Canal de Suez.	437 50		
Crédit foncier colonial, 250 f.	400			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	360						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	393 50										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

5 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers)
8 — 15 — — — — —	omnibus-mixte
9 — 1 — — — — —	omnibus-mixte
1 — 36 — — — — —	express
7 — 10 — — — — —	omnibus
4 — 15 — — — — —	(s'arrête à Angers)
10 — 37 — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

5 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — —	omnibus
9 — 40 — — — — —	express
12 — 40 — — — — —	omnibus-mixte
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte
10 — 28 — — — — —	express-poste

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures 15 minutes.

Etude de M<sup>e</sup> ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le huit février mil huit cent soixante-dix-sept, entre M<sup>me</sup> Julia Dupont, épouse séparée de biens de M. Arthur Mesmin, ancien employé de chemin de fer à Chinon, demeurant actuellement à Bléré, ladite dame demeurant chez son père, à Saumur; et ledit M. Arthur Mesmin; Il appert que la dame Mesmin a été déclarée séparée de corps d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué-licencié soussigné, Saumur, le vingt-et-un février mil huit cent soixante-dix-sept.

(114) L. ALBERT.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1877.

**UNE MAISON**

Avec écurie et remise.

Sise à Saumur, rue Dacier.

Actuellement occupée par M. le docteur Bossard.

S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (696)

**A VENDRE**

Deux charrettes de foin de première qualité;

Deux charrettes de luzerne.

S'adresser au château de Saint-Florent. (75)

**LIVRES ANCIENS**

A VENDRE

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par DE FELICE, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 58 volumes in-4. Yverdon, 1770.

ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE, 1 volume; Paris, 1637.

CHILIADES ADAGIORUM, D. ERASMI ROTENDORAMI, 1 volume; Cologne, 1540, etc., etc.

S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Lèves, près Saumur (Maine-et-Loire).

**A LOUER**

**UNE JOLIE MAISON**

Occupée par le commandant Dutilh.

S'adresser rue du Pavillon, 5.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT.

**APPARTEMENTS**

A la pension Saint-Joseph.

Rez-de-chaussée et premier étage.

On prend des pensionnaires, si on le désire. S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

**COMPAGNIE ANONYME**

**TOUAGE DU NORD**

Capital: 1,000,000 de francs.

Statuts aux minutes de M<sup>e</sup> Levillain, notaire à Paris.

ÉMISSION de 7,500 obligations de 250 francs.

Ces obligations rapportent 12 fr. 50 d'intérêt annuel, sont remboursables en cinquante années, par voie de tirage au sort, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878.

PRIX D'ÉMISSION: 200 FR. NETS.

Jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1877.

Soit un revenu de 6 fr. 75 p. 0/0, en y comprenant la prime de remboursement. Échéance des coupons: le 1<sup>er</sup> juillet, 6 fr. 25; le 1<sup>er</sup> janvier, 6 fr. 25.

VERSEMENTS:

En souscrivant. . . . . 50  
A la répartition. . . . . 50 } 200 fr.  
Au 15 avril. . . . . 50  
Au 1<sup>er</sup> juin. . . . . 50

Les démarches sont faites pour leur admission aux cotes officielles de Paris, Lyon, Lille.

La souscription sera ouverte à partir du mardi 20 février. On peut souscrire par lettre:

A PARIS: Au Siège social, 41 bis, rue de Châteaudun; Au Crédit minier, 5, rue de Châteaudun;

A LYON: A la Banque lyonnaise, 37, rue de Lyon;

A SAINT-ÉTIENNE: Chez M. Grisar (Louis), 6, rue du Chambon;

A COMPIÈGNE: Chez M. Seré, banquier;

A CHAUNY: Chez M. Fournel, banquier et maire de

A LA FÈRE: Chauny;

Et dans les départements: chez tous les banquiers correspondants.

**AVIS AU PUBLIC**

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOZZE-ALBESPEYRES, les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

**Papier et Vésicatoire d'Albespeyres** employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur. Exiger la signature d'Albespeyres. Prix: 1 fr.

**Papier et Cigares anti-asthmatiques de B<sup>arral</sup>**. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codes; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine. Exiger sur chaque boîte la signature B<sup>arral</sup>. Prix: 3 fr.

**Cataplasmes Jouanique**, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir. Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix: 2 fr.

**Capsules Raquin**, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix: 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOZZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**MÉDECINE**

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables:

- Aeréle du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cautérisation.
- Clous, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Échauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, hant mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Étourissements.
- Faiblesse.
- Fèvres intermittentes.
- Flatosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaïres, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jauisse, icterus.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névrologies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Puñites.
- Rachitisme, enfants boudés.
- Règles ou flux menstruel (retard, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, traquenets.
- Rhumes négligés.
- Sciaticque, goutte sciaticque.
- Scrofules, acrochordes, hémorroïdes des yeux et du nez.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.
- Supuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, délabrements.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis. (438)



**BIBERON POMPE MONCHOVAUT**

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garantis). Le seul ou le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne).

Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 7, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDIN, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons.

Saumur, imprimerie de P. GODET.